



GUIDE DE PORTEUR DE PROJET



**FONDS DE DOTATION
CHRISTIAN ROULLEAU**

ÉLAN DU CŒUR





A RETROUVER DANS CE DOCUMENT

1 Engagé pour le bien-être

2 Etapes dans le dépôt de votre projet

3 Dépôt du projet

4 Pièces à fournir

5 Critères éliminatoires

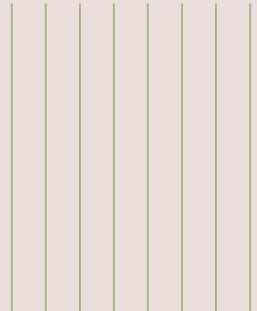
6 Bon à savoir





1

ENGAGÉ POUR LE BIEN-ÊTRE



VALEURS

Le Fonds de Dotation Christian Roulleau est entièrement familial et philanthropique.

Il a à cœur d'agir avec intégrité, bienveillance, respect et transparence.

Il s'engage pour le **bien-être** des enfants, des femmes et des hommes ainsi que de la faune, en œuvrant à l'amélioration de leurs **conditions de vie** et de leur avenir dans le respect des droits humains et de la planète.





NOS 3 PROGRAMMES



EDUCATION & INCLUSION



SANTÉ & RECHERCHE

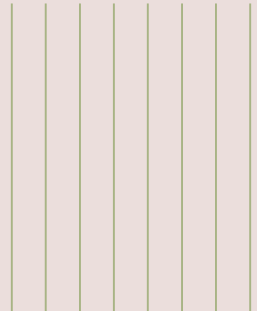


BIODIVERSITÉ



2

ETAPES DANS LE DEPOT DE VOTRE PROJET





ETAPES DE VOTRE PROJET

1

Vérification de l'éligibilité

Lire attentivement le guide du porteur de projet

2

Dépôt

Sur notre site internet
fondsdedotationchristianroulleau.org

3

Examen et pré-sélection

Par le Comité de pré-sélection

5

Validation

Lors du Conseil d'Administration

6

Signature

De la convention
si votre projet est validé

7

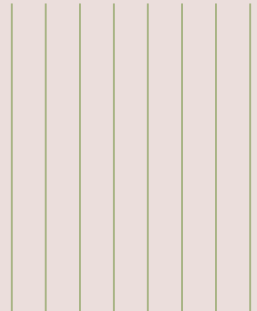
Bilan d'impact

Sur la réalisation
du projet



3

DÉPÔT DU PROJET



À SAVOIR AVANT DE DÉPOSER UN PROJET

Conditions d'éligibilité

Votre structure doit :

- ✓ Être éligible au mécénat,
- ✓ Être à but non lucratif, d'intérêt général, avec des statuts officiels et éligible aux fonds philanthropiques,
- ✓ Avoir deux ans minimum d'existence,
- ✓ Ne pas distribuer une partie de ses revenus à ses membres, directement ou indirectement,
- ✓ En France, être capable de délivrer un reçu fiscal,
- ✓ Ne pas avoir de caractère confessionnel ou politique.

Votre projet doit :

- ✓ S'inscrire dans les domaines soutenus par le Fonds de Dotation : éducation et inclusion, santé et recherche, biodiversité,
- ✓ Porter une action collective,
- ✓ Avoir un impact évaluable,
- ✓ Ne pas avoir de caractère religieux, confessionnel ou politique.



Il est impératif de vérifier que votre structure soit éligible au mécénat et que votre projet réponde aux critères spécifiques du Fonds de Dotation Christian Roulleau.



DÉPOSER SON PROJET

2 étapes



ÉTAPE 1 : ÉLIGIBILITÉ

Objectif : vérifier l'éligibilité et la conformité administrative de votre structure.

Instruction : compléter les champs requis et fournir les documents administratifs demandés.



ÉTAPE 2 : PRESENTATION DU PROJET

Objectif : présenter le contexte, les actions proposées, les résultats attendus du projet et le budget.

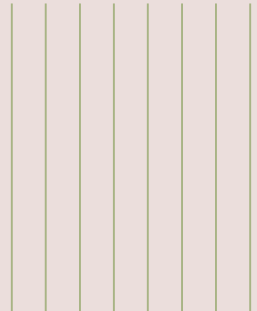
Instruction : remplir les champs requis et fournir les documents demandés.

Suite : le dossier est complet. Sous réserve de conformité des éléments fournis, le projet entre dans un processus d'examen et d'arbitrage avant d'être présenté en comité de sélection. Réception d'un mail attestant ou non de l'éligibilité du projet.



4

PIÈCES À FOURNIR



PIÈCES À FOURNIR

Durant la procédure



ÉTAPE 1

- Présentation de votre structure (mission, projet, ...),
- Budget détaillé de votre projet,
- Le budget demandé est cohérent avec les besoins et ne doit pas dépasser 30% du budget total de la structure,
- D'autres sources de financement ont été obtenues, demandées ou identifiées,
- La demande de soutien doit porter au minimum sur une année dans le cadre d'une première demande ou d'un renouvellement d'un soutien.



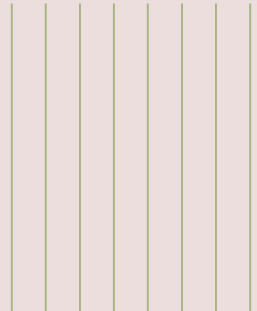
ÉTAPE 2

- Statuts datés et signés,
- Publication au Journal Officiel,
- Document d'immatriculation attestant de la forme juridique,
- Procès verbal de la dernière Assemblée générale ou du dernier Conseil d'administration,
- RIB/IBAN avec adresse du siège social,
- Attestation d'éligibilité au mécénat (*déclaration d'utilité publique, rescrit fiscal, attestation sur l'honneur*),
- Dernier rapport d'activité annuel,
- Dernier budget annuel.



5

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES



CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

Nature de l'activité/du projet pour laquelle/lequel la demande est faite :

Les activités de plaidoyer ne sont pas éligibles.

Éthique/Droits de l'Homme/responsabilité environnementale :

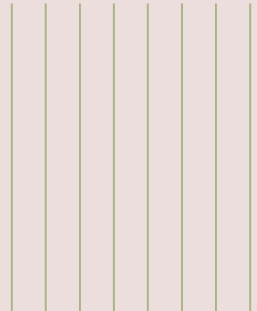
Activités ou structures qui sont **en violation** des standards internationaux reconnus de l'ONU, incluant les Droits de l'Homme, la Santé & la Sécurité, le Droit du Travail, l'Anti-Corruption, l'Environnement & le Changement Climatique, etc., notamment :

- Structure avec des retombées négatives (controverses...),
- Organisations ou projets discriminant les bénéficiaires, basé sur le genre, la race, la religion ou les croyances (liste non-exhaustive),
- Activités avec une connexion directe, un contenu ou un but religieux, politique ou militaire.
- Activités qui incluent le travail forcé ou le travail des enfants,
- Activités qui ont des impacts négatifs sur l'environnement (émissions carbone, biodiversité, eau, ...)
- ou le bien-être et les conditions de vie des peuples,
- Activités ayant le potentiel d'affecter négativement les peuples indigènes et les minorités,
- Activités ou organisations qui ne garantissent pas le droit à la liberté d'expression, l'association libre et la négociation collective aux bénéficiaires et aux employés.



6

BON À SAVOIR





BON À SAVOIR



Le Fonds de Dotation est ouvert à l'International et peut soutenir des activités/projets basés localement ou dans un autre pays



Il est possible de mettre la procédure en attente grâce à la fonction brouillon présente sur la plate-forme



La plateforme de dépôt de projets est accessible selon un calendrier annuel



Après vous être assuré de l'exactitude des informations données dans le résumé, n'oubliez pas de cliquer sur « Valider et envoyer »



En cas de problème de connexion, possibilité d'envoyer un mail : contact@fddcr.org



Déposer un projet

Ou rendez-vous sur

fondsdedotationchristianroulleau.org



Les demandes de soutien se font exclusivement en ligne.

Aucune demande ne sera traitée par courrier ou mail.